

Quant à la question de la représentation basée sur la population, j'avoue que j'aurais préféré qu'elle nous fût présentée sous une autre forme ; mais il a fallu se résoudre à l'amener sous forme d'amendement, afin d'empêcher des députés de l'école de celui de Brome de faire de grandes professions de foi en sa faveur et puis, lorsqu'elle nous serait présentée sous forme de motion, de la tuer, ainsi qu'il le fit l'an dernier, en demandant la question préalable. Aujourd'hui, la question est posée franchement à ceux qui se sont déclarés les avocats de la réforme électorale et ils ont à répondre sans ambages, s'ils étaient sincères ou si leurs doctrines étaient fallacieuses.

J'ai l'honneur de représenter un des plus grands comtés du Haut-Canada, et je ne puis pas admettre que, lorsque les immigrants auront l'intention de venir s'y établir, ils auront à se résoudre de ne pas se voir représentés dans le Parlement sur le même pied que les habitants d'autres comtés moins importants. Il n'en est pas ainsi aux Etats-Unis où le nouveau colon des jeunes Etats de l'Ouest a ses intérêts défendus dans la Législature au même degré que l'habitant des plus vieux Etats de l'Est.

Loin de moi la pensée de blesser même légèrement les sentiments des Bas-Canadiens. J'ai vécu parmi eux et j'ai pu voir qu'il n'existe pas de peuple plus courtois, plus hospitalier, plus imable, plus télorant et plus civilisé. Mais enfin, que les députés bas-canadiens mettent, un instant, de côté leurs préjugés politiques, et ils reconnaîtront que, grâce à l'abus électoral que veulent réformer les partisans de la représentation basée sur la population, les députés du Bas-Canada, qui est moins peuplé que le Haut-Canada, nous forcent à garder des ministres haut-canadiens dont le Haut-Canada ne veut pas. En un mot, c'est le Bas-Canada qui fait la loi au Haut-Canada et ce état de choses peut se prolonger encore un an, deux ans et plus longtemps peut-être.

De tous côtés, nous recevons des lettres de nos commettants qui nous demandent si nous songeons à tenir nos promesses et nous sommes obligés de leur répondre que, bien que la majorité haut-canadienne soit évidemment prête à faire rendre justice au Haut-Canada, elle ne le peut pas, par suite du mauvais vouloir des Bas-Canadiens.

Je ne prétends pas être entièrement en faveur du système de la double majorité ; mais d'un autre côté, le peuple du Haut-Canada, fier de ses droits, ne eut pas consentir longtemps à être gouverné despotiquement par les Bas-Canadiens. Il peut se faire que nous soyons très-satisfaits du Commissaire des terres et que le Procureur-Général de l'Est remplisse ses fonctions à la satisfaction des Bas-Canadiens ; mais il n'y a pas à douter que le Haut-Canada ne soit défavorable à son propre Procureur-Général et aux autres ministres qu'on lui a donnés. C'est déjà assez humiliant d'être gouverné par des hommes que le peuple a condamnés ; mais c'est bien plus humiliant encore de se trouver sous la Cérule d'hommes qui ne s'obstinent à rester en place que pour conserver leurs émoluments. Que diront nos électeurs lorsqu'ils apprendront qu'ils sont gouvernés par des hommes qui se sont vantés de pouvoir acheter les représentants du peuple ? (Ecoutez !)

Le Proc. Gén. Macdonald — je me lève pour poser une question d'ordre. L'hon. député donne à entendre, si je ne me trompe pas, qu'il y a ici des députés qui ont été achetés. Aurait-il la complaisance de les nommer ?

Le Président. — L'hon. député a eu tort de parler comme il l'a fait.

M. Hogan. — je parlais d'après un journal qui passe ici pour être l'organe du ministère et qui a publié à ce sujet un article assez remarquable. Les conséquences de cette dépravation se feront sentir longtemps après que le Procureur-Général aura abandonné son poste et que les hommes qui l'entourent auront cessé de siéger dans cette enceinte. (Applaudissements.)

— Nous avons reçu ces jours derniers plusieurs lettres d'agréables retardataires qui nous demandent les premiers numéros du *Journal des Débats*. Cette semaine même nous serons en mesure de faire droit à leurs demandes.

C'est par erreur que notre No. 6 d'hier portait, en tête du rapport des débats, la date de la 4e séance, (celle de mardi.) En effet, le No. précédent (5) renfermait déjà le commencement des débats de la 5e séance, (mercredi 3 mars.)

LES JENKINS.

SCENES DE LA VIE AMERICAINE.

(Voir les Nos. 1, 2, 3 et 6.)

Samuel Jenkins reçut son fils dans le parloir qui était tapissé avec un luxe inconnu en France. Notre belle patrie se sert du tapis comme du thé, — les jours de gala : ce sont deux objets de luxe qu'on ne permet qu'aux malades ou aux grands seigneurs. Le vieil Américain n'était ni l'un ni l'autre, mais il aimait le confortable. Quand George-Washington entra, son père lui dit.

— Quoi de nouveau George ?

— Le cochon salé est à trois cents la livre.

— Bien. Il vaut six cents à New-York. Achetez en cent mille livres, et expédiez-les sur-le-champ à la maison Wright et Cie.

— Le sucre d'érable vaut dix cents la livre.

— Attendez qu'il baisse, et vous achèterez. Est-ce tout ?

— C'est tout.

— Bien. George Washington, j'ai une nouvelle à vous annoncer.

— Ma sœur est mariée ?

— Plût à Dieu. Mais la sotte restera fille, je crois. Le propriétaire de Scioto-Town arrive aujourd'hui même.

— Le propriétaire !

— Oui, ce Français qui avait acheté la forêt sur laquelle vous et moi nous avons bâti notre maison et la plus grande partie de notre fortune.

— Eh bien ! il faut le jeter à l'eau.

— J'y pensais ; mais vous ne voulez pas sans doute vous charger de cette besogne ?

— Pourquoi non, mon père ? Je me chargerai toujours avec plaisir de toute besogne qui peut contribuer à la sécurité de la maison de Samuel Jenkins et fils.

— C'est bien dit, mais il faut prendre des précautions. Malheureusement personne n'est plus intéressé que nous à faire disparaître le Français ; le tiers de la ville nous appartient, et s'il réclame son bien, nous paierons à nous seuls la plus forte part de l'indemnité.

— Nous ne paierons rien, mon père. Assemblez un meeting, annoncez que le Français veut déposséder tous les habitants de Scioto. Amenez le *Scioto-Herald*, le *Scioto-Pioneer*, le *Morning-Enquirer*, tous les journaux dont vous disposez, et quand l'indignation publique sera au comble contre l'étranger, quand la mine sera bien chargée, mettez-y le feu. Ce sera un déchaînement général. S'il n'est pas pendu, il craindra de l'être, et fuira jusqu'en France. De toute façon nous en serons délivrés.

— Peut-être, George Washington ; mais tu peux te tromper dans tes calculs. J'ai vu ce jeune homme de près, et je le crois de force à résister. Nous n'avons pas affaire au premier venu.

— Tant mieux. Le succès n'est que plus assuré. Le croyez-vous homme à se battre ?

— Que sais-je ? les Français ont la tête chaude, surtout en pays étranger. Est-ce que tu voudrais l'appeler en duel ?

— Moi, mon père ! Point du tout. A quoi bon livrer au hasard ce que la prudence peut assurer ? Nous connaissez mes deux témoins ?

— Tes deux domestiques ?

— Oui, Jack et Patrick. Pour un dollar par tête, ces drôles prêtent serment et jurent tout ce qu'il me plaît de leur demander.

— Peste ! voilà de précieux coquins !

— N'est-ce pas ? Supposez maintenant que je rencontre votre Français dans la rue... A propos, quel est son nom ?

— Bussy.

— Où est-il logé ?

— A l'hôtel Bennett.

— Bien. Supposez que je le rencontre, — cela se voit tous les jours, — que je lui parle, et qu'il me réponde d'une façon dont je me trouve choqué ; tout cela est possible. Supposez encore que, dans un moment de colère, je lui tire à bout portant dans la tête deux ou trois coups de revolver... Jack et Patrick témoigneront